

COMMUNE DE MORTHOMIERS

CONSEIL MUNICIPAL

25 juin 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le quinze juin deux mil vingt et un, s'est réuni en réunion ordinaire le vingt-cinq juin deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de M. Daniel GRAVELET, Maire.

Etaient présents : Fabrice ARCHAMBAULT, Estelle BAIN, Alexandre BEDON, Isabelle BERLIN (arrivée à 19h15), Rémi CHABANNE, Philippe COLDITZ, Isabelle FERRIER, Daniel GRAVELET, Sandrine LEZIAN, Elisabeth MORCHOINE, Pierre TAILLANDIER, Julie TORRES, Hervé VAULLERIN

Excusés : Philippe FROMION, Jean-Charles TAMAYO

Pouvoir :

Philippe FROMION donne pouvoir à Alexandre BEDON

Estelle BAIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2021 est approuvé et ce à l'unanimité.

1 – Ressources humaines : accroissement temporaire d'activité

1) Période d'été

Afin de faire face à un surplus de travail au service technique durant l'été, il est proposé de créer un poste à temps complet d'adjoint technique pour une période de trois semaines et trois périodes de deux semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique pour une période de trois semaines et trois périodes de deux semaines.

Pour : 13

2) Année scolaire

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle organisation de la cantine suite à la mise en place du protocole sanitaire.

En effet il y est indiqué que le brassage des élèves doit être évité au maximum et dans la mesure du possible faire respecter les distanciations.

Afin de permettre cela, le service se fait en deux salles : salle de cantine pour les maternelles et les Cours Préparatoire, salle de garderie pour les Cours Elémentaire et les Cours Moyens.

Le service est moins bruyant en deux salles et se passe bien malgré quelques enfants perturbateurs qui demandent une attention particulière.

Monsieur le Maire propose le maintien pour l'année scolaire 2021/2022 des deux salles. Il propose de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à raison de 3 heures par jour sur 4 jours d'école soit 12 heures par semaine, rémunérée 9,45 heures en annualisée à compter du 2 septembre jusqu'au 7 juillet 2022 inclus, rémunéré suivant l'indice brut 347 majoré 325

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide et ce à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à raison de 3 heures par jour sur 4 jours d'école à compter du 2 septembre et jusqu'au 7 juillet 2022 rémunéré suivant l'indice brut 347 majoré 325.

Pour : 13

2 – Décision modificative budgétaire

Suite à une erreur de calcul des restes à réaliser en dépenses (41 494 € et non 43 494 €) il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat de la façon suivante :

Diminution du 002 de 2000 euros soit 002 = 388 695 .91 €

Augmentation du 1068 de 2000 euros soit 1068 = 90 372.15 €

Ce qui donne le tableau suivant :

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice 2020 (<i>recettes : 691 587.86 – dépenses 568 844.05</i>)	122 743.81
B- Résultats antérieurs reportés (2020)	356 324.25
C – Résultat à affecter (A+B)	479 068.06
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution 2020 (<i>recettes : 336 972.10– dépenses 121 316.53</i>)	215 655.57
Résultats antérieurs reportés	- 314 921.72
D =	-99 266.15
D - Restes à réaliser d'investissement RAR	
<i>Dépenses reste à réaliser</i>	32 600.00
<i>Recettes reste à réaliser</i>	41 494.00
E = recettes RAR -dépenses	8 894.00
F- Besoin de financement D+E (-99 266.15 + 8 894.00)	- 90 372.15
Affectation en réserves en investissement 1068 (recettes)	90 372.15
Report de fonctionnement (479 068.06- 90 372.15)	388 695.91

Afin d'assurer l'équilibre des sections :

Diminution 023 = 241 388 € -2000 € = 239 388 €

Diminution 021 = -2000 € = 239 388 €

De plus suite à une erreur matérielle, il a été enregistré 50 000 euros de RAR recettes et non 41 494 €.

Afin de régulariser cette situation il est proposé :

Recettes d'investissement : 1313 Diminution de 8506 € soit 1313 = 41 494 €

Dépenses d'investissement : 21318 Diminution de 8506 € soit 21318 = 86 494 €

Il est aussi nécessaire de prévoir des crédits au 673 pour les remboursements divers (trop perçu cantine, garderie....)

673 = augmentation de 1500 euros soit 673 = 0+ 1500 = 1500 €

6232 = diminution de 1500 euros soit 6232 15 000 - 1500 = 13500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'affectation de résultat et les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Soit un total de la section de fonctionnement :

Recettes = 1 032 841 €

Dépenses = 1 032 841 €

Soit un total de la section d'investissement :

Recettes : 838 844 €

Dépenses : 838 844 €

Pour : 13

3 – Validation des devis : transport et travaux

Monsieur le Maire donne lecture des devis de transporteurs pour les 4 sorties de fin d'année scolaire des classes de l'école Raymond Baulande.

Sortie base de voile d'Auron à Bourges : SITS Charost : 97.10 euros classe de CM

Sortie Ferme de travail coquin à Plou : SITS Charost : 97.10 euros classe de petite et moyenne section

Sortie Ferme de travail coquin à Plou : SITS Charost : 97.10 euros classe de grande section et CP

Sortie Réserve de la Haute Touche : Voyage Michaut : 680 euros classe de CE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la prise en charge des transports énoncé ci-dessus.

Pour : 13

Mise aux normes suite au contrôle de l'APAVE :

Plusieurs anomalies ont été relevées lors de la dernière vérification électrique de l'APAVE.

Monsieur ARCHAMABAULT, adjoint aux travaux a demandé un devis à la société Electricité Générale celui-ci est d'un montant de 1306.51 euro HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité le devis de l'entreprise Electricité Générale de 1306.51 euros HT.

Pour : 13

Travaux bureau de la Directrice :

La directrice souhaite que son bureau soit fermé afin d'assurer la confidentialité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les travaux du bureau (achat plaque de placo, rail, et tout le matériel nécessaire) ainsi que l'intervention d'un peintre.

Pour : 13

Travaux dans la classe maternelle :

Plusieurs travaux sont à prévoir, la réfection totale des peintures, le changement des dalles de plafond ainsi que la création d'un point d'eau afin de permettre le nettoyage des mains des enfants mais aussi du matériel dans la classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'achat de dalles de plafond et du matériel nécessaire à la pose, autorise le Maire à faire appel à un plombier pour l'installation d'un évier et à une entreprise de peinture pour la réfection de ces dernières.

Pour : 13

Travaux mise aux normes des WC bâtiment des CE et des CM. Dans le cadre de la mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR), les travaux concernant les sanitaires sont à réaliser.

Un devis a été demandé à un plombier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide les travaux de plomberie pour la mise aux normes des sanitaires du bâtiment des CE/CM.

Pour : 13

Travaux Portail :

Les pilastres du portail de la cour de récréation ont été réalisées. Cependant, suite à une mauvaise interprétation des mesures du portail, il est nécessaire de les rehausser. Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise Tisserand ainsi qu'un devis pour la pose à l'entreprise JVS de la Chapelle Saint Ursin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis complémentaire et valide la pose du portail.

Pour : 13

4 – Référent trame verte et bleue

M. le Maire donne lecture de la lettre de Bourges Plus, Direction de l'environnement, demandant la désignation d'un référent pour le suivi de l'étude « Trame verte et bleue ». Un bureau d'étude va cartographier les éléments paysagers présents sur le territoire et identifier des corridors écologiques. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié pour valider ou non les propositions du bureau d'étude. Madame Isabelle FERRIER se propose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Madame Isabelle FERRIER, référente Trame verte et bleue pour la commune de Morthomiers et Monsieur Philippe COLDITZ son suppléant.

Pour : 13

5 – Avis consultatif : projet d'agrandissement d'un atelier de stockage et de préparation d'épices sur le territoire de la commune du Subdray

Le dossier a été envoyé à chaque conseiller municipal par mail, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COLDITZ pour une présentation succincte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à 10 voix pour et 3 abstentions (Mmes MORCHOINE, FERRIER et M. COLDITZ)

Pour : 10

6 – Vote des subventions

(Arrivée de Madame Isabelle BERLIN)

M. le Maire indique avoir reçu plusieurs demandes de subventions des associations communales. En effet elles ont été impactées par la pandémie de la Covid (pas d'animations, donc pas de recettes)

Automne de Morthomiers :

Le « cabaretmortain » n'a pu avoir lieu et afin de limiter les scènes intérieures, il n'y aura pas d'entrée payante cette année.

Il est donc proposé de leur octroyer 2850 euros. (2500 euros pour l'organisation de l'automne et 350 euros pour l'animation du 13 juillet)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide et ce à 13 voix pour et une abstention (Madame Sandrine LEZIAN) l'octroi d'une subvention de 2850 euros à l'association Automne de Morthomiers.

Association de Gym

L'association a fait une demande de 500 euros pour le fonctionnement de l'année 2021-2022 et 500 euros en remboursement des frais engagé pour l'organisation de la fête de la musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide et ce à 13 voix pour et une abstention (Madame Elisabeth MORCHOINE) l'octroi d'une subvention de 1000 euros à l'association gym de Morthomiers.

Olympique de Morthomiers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de l'Olympique de Morthomiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide et ce à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 2500 euros à l'association Olympique de Morthomiers.

Création d'association : Pétanque Associative Marémortaine

Afin de créer le club dans de bonnes conditions, l'association fait la demande d'une subvention, qui permettra aussi l'achat de petit matériel (cerceaux, cochonnet, mètres, tableaux des scores...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide et ce à 12 voix pour et deux abstentions (M. Alexandre BEDON et M. Pierre TAILLANDIER) l'octroi d'une subvention de 1500 euros à l'association de pétanque La Marémortaine.

Tennis de table :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide et ce à 13 voix pour et une abstention (Monsieur Rémi CHABANNE) l'octroi d'une subvention de 500 euros à l'association Tennis de table.

Tennis :

Afin de soutenir la reprise de l'association de tennis et les aider dans l'organisation de leur tournoi, il est proposé de leur octroyer une subvention de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide et ce à 14 voix pour l'octroi d'une subvention de 1000 euros à l'association de Tennis.

7 – Investissements

Monsieur le Maire fait part des différents projets envisagés :

Les trottoirs :

Ce projet n'a pas pu obtenir de subvention auprès de l'Etat. Plusieurs solutions ont été envisagées, la réduction du projet entre autres.

Après réflexion, la création de trottoirs en bitume est reportée.

Vestiaires du Foot :

Un premier contact avec Monsieur RADIGUE, architecte a eu lieu en mairie, en présence du maire, des adjoints et de Monsieur FROMION.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

La démolition du bâtiment actuel et la reconstruction des vestiaires et d'un club house en même temps

Le maintien du bâtiment actuel et la construction des vestiaires et d'un club house dans un deuxième temps

La création d'un vestiaire et la rénovation du bâtiment actuel en club house.

Monsieur le Maire propose une réunion spécifiquement sur ce sujet en septembre afin de chiffrer le coût et de retenir la solution la plus adaptée. La réalisation serait prévue en 2023/2024.

Cimetière :

Dans le cadre de la convention sur le cimetière avec la commune de Villeneuve sur Cher, il est présenté des devis d'aménagement de cave urne et de puits de dispersion.

Fourniture et pose de 6 caves urnes : 3935 euros Hors Taxes

Fourniture et pose d'un puits de dispersion : 910 euros Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la participation à hauteur de 50 % des devis.

Pour : 14

Monument aux morts :

Le monument aux morts de la commune nécessite un entretien des gravures et une consolidation de la stèle.

Deux devis ont été demandés à Monsieur PION, graveur.

Le premier consiste en la consolidation de la stèle et la gravure : 1615 euros HT

Le second en la fourniture d'une nouvelle stèle et la gravure : 3 315 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la deuxième proposition soit une nouvelle stèle et la gravure pour 3 315 euros HT

Pour : 14

Questions diverses

Alexandre BEDON : L'école a été labellisée « Développement Durable » et a reçu un diplôme à ce titre. Les effectifs sont en augmentation à la rentrée avec 102 enfants scolarisés en septembre.

Elisabeth MORCHOINE : La fête de la musique s'est bien passée. Une installation de guirlande lumineuse serait à prévoir dans les arbres à côté de la salle des fêtes.

Sandrine LEZIAN : Le court de tennis numéro 2 peut-il rester ouvert ? Le court était fermé pour le tournoi du club de tennis et sera ouvert à tous à partir de cette semaine.

Isabelle BERLIN : Serait-il possible de faire une information par rapport à l'eau stagnante dans les coupelles en extérieur car cela favorise la prolifération des moustiques.

Isabelle FERRIER : Le bon cadeau pour les enfants de CM2 entrant en 6^{ème} a été distribué ce matin. La sophrologie reprend en septembre et ce 2 fois par mois.

Séance levée à 20h30.